

MODÈS D'EMPLOIS

Journal du Syndicat National Unitaire de Pôle Emploi FSU

Fédération Syndicale Unitaire



PÔLE EMPLOI FSU MDE SOMMAIRE N° 32

À PÔLE EMPLOI :

- Les conditions de travail..., p. 1
- Mouvement de Graulhet..., p. 2
- Convention collective..., p. 3
- Ici Pôle Emploi. Les précaires..., p. 4
- Œuvres sociales..., p. 6
- Prévention des fraudes et Assermentation, p. 10

1/2 DANS LE MONDE 3/4 À PÔLE EMPLOI :

- Marche mondiale des femmes, p. 4

LA RUBRIQUE À GUY YOTINE :

- La dispense de recherche d'emploi est rétablie!, p. 5

ACTUALITÉ :

- Crise grecque ou crise européenne?, p. 5
- Un lundi au soleil... se termine à l'ombre, p. 7
- Réforme du système de santé aux USA, p. 12

À LIRE :

- Confessions d'une taupe à Pôle Emploi, p. 8
- Le quai de Ouistreham, p. 8
- Les disparues de Vancouver, p. 8

POINT DE VUE :

- Vous n'avez pas de boulot? Créez le vôtre!, p. 9
- Le spectre* de l'Autogestion hante le Monde

SILHOUETTE :

- Sylvie Antonioli, psychologue du travail, ex-AFPA, p. 11



VERS LA LUTTE !

Malgré son échec cuisant aux élections régionales, le gouvernement continue sa politique de destruction des acquis sociaux en maintenant ses projets de réformes. Projets destructeurs pour les citoyens et les citoyennes de ce pays.

Le projet de réforme sur les retraites, par l'allongement de la durée des cotisations, en témoigne. Il faut remettre au centre des débats : les besoins de financement, le taux de cotisation, ainsi que l'élargissement de l'assiette de ces cotisations aux revenus du travail et du capital, qui échappent à la solidarité et, enfin, moduler ce taux en fonction de la valeur ajoutée des entreprises, afin de ne pas pénaliser l'emploi et les salaires. Le SNU/FSU sera, avec sa Fédération, au centre des mobilisations avec l'ensemble des salariés afin de mettre en échec les projets de régression et montrer que d'autres choix sont possibles.

Dans le domaine de l'emploi, ce gouvernement, n'ayant pas anticipé la crise financière et économique sans précédent et ses conséquences désastreuses pour les demandeurs d'emploi, met à nouveau du plâtre sur une jambe de bois ! Les mesures annoncées pour les demandeurs d'emploi en fin de droit, validées par le Medef, la CFTD, FO et la CFTC, prouvent une fois de plus que le demandeur d'emploi est bien considéré comme une main-d'œuvre à bas prix.

Les mesures, loin d'être à la hauteur des besoins, inscrivent l'obligation d'accepter une formation ou un contrat aidé, ne sont que de la « poudre aux yeux ». On le sait, au vu du contexte du marché de l'emploi et de la formation, aucune solution à long terme ne leur sera proposée.

Le SNU et la FSU réitèrent leur proposition de la tenue, dans les meilleurs délais, d'une conférence nationale. Son objectif sera de débattre sur la question de l'amélioration et de la refonte des allocations en fin de droit relevant de l'État, ainsi que sur la renégociation de la convention Unedic, afin que le revenu de remplacement pour les chômeurs offre un niveau de vie décent.

La dernière actualité interne, avec la démission du médiateur de Pôle Emploi, est un signe de mauvais augure pour les demandeurs d'emploi et les agents. Au-delà de l'éviction du médiateur, on y décèle un signal politique à tous ceux qui osent émettre des critiques, qu'ils soient chômeurs ou salariés de Pôle emploi. Le SNU/FSU s'opposera toujours à une telle remise en cause de la liberté de penser.

Les agents, depuis de nombreux mois, tirent la sonnette d'alarme concernant les conditions de réception des demandeurs, tant sur le volet de l'indemnisation que sur l'accompagnement. La souffrance au travail, la détérioration des conditions de travail, la précarisation des salariés de Pôle Emploi, est le lot quotidien et les mouvements de grève, qui se sont déployés dans nombre de régions, le prouvent.

Pendant ce temps l'établissement, pratiquant la politique de l'autruche, refuse, en outre, la mise en place d'un texte proposant des solutions pour enrayer les risques psychosociaux, à la hauteur des besoins.

C'est pourquoi le SNU/FSU, en lien avec d'autres organisations syndicales, invite tous les personnels à se mobiliser dans un mouvement d'envergure pour que cesse cette politique interne de destruction des demandeurs d'emploi et des agents.

Un autre Pôle Emploi est possible, respectueux de ses salariés et de ses usagers, construisons le ensemble. ■

Colette Pronost
Secrétaire Générale du SNU

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Pas que des mots, des actes...

Aujourd'hui, dans de nombreuses régions, des mouvements se succèdent dont le détonateur commun est la dégradation, sans précédent, des conditions de travail. Tout le monde en parle, tout le monde est intéressé, tout le monde a des idées, tout le monde pense qu'il faut réagir...

Comment se cacher derrière son petit doigt?

La souffrance, l'épuisement professionnel, le sens du travail, la mort au travail, le harcèlement, les suicides, le coût pour les individus et la société, la productivité, l'efficacité, le contrôle, les normes qualité, l'organisation, le temps de travail, le stress... Tout le monde verse des larmes de crocodiles sur ce « grand corps malade » que l'on nomme plus usuellement Conditions de Travail. Les sociologues, les psychologues, les économistes, les directions

d'entreprises, les politiques, les syndicalistes, tous connaissent les maux et conviennent de dire que des solutions existent. Alors, pourquoi un tel attentisme, et plus particulièrement à Pôle Emploi?

Une évidence s'impose

L'amélioration des conditions de travail passe par une écoute attentive des salariés. L'enquête de l'ISAST (cabinet d'expertise CHS/CT agréé par le ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité), a révélé la situation

atypique du personnel de Pôle Emploi, par rapport à l'ensemble de la population salariée en France, et le niveau élevé de risques psychosociaux, auquel il se trouve soumis. Il en ressort un taux particulièrement élevé de personnel concerné par le travail sous tension (71 % contre environ 25 % en France, selon l'enquête SUMER 2003). L'indifférence de la Direction Générale, quant aux conclusions de cette enquête, reflète un déni de la réalité et, plus grave encore, son immobilisme met les salariés en danger. .../... suite en p. 3

— MOUVEMENT DE GRAULHET

Chronique d'une grève inédite

Connaissez-vous Graulhet (prononcer groillé (comme feuille) à l'occitane, et non gros laid) ? Ses 12 000 habitants, ses entreprises en bernés, ses mégisseries sinistrées, son bassin d'emploi de près de 40 000 habitants en milieu rural, et son Pôle emploi, site mixte définitif depuis décembre 2008 déjà. Taux de chômage très important, peu de perspectives d'emploi, forte population d'origine émigrée (2^e et 3^e générations), ville enclavée et très mal desservie par les transports : pas de train, pas d'autoroute, peu de cars. Le rêve quoi...



Le 9 avril, des militants expliquaient les raisons de la grève aux usagers. ▲

Des moyens dérisoires

Et pour gérer tout ça, moins de 20 conseillers à l'emploi. Ici, les collègues issus de l'Assédic ne sont que quatre pour gérer les inscriptions, les dossiers, les régularisations, l'accueil, les permanences téléphoniques et, en plus, effectuer du suivi mensuel personnalisé (portefeuille de 40 à 50 demandeurs d'emploi). Ici, on ne parle plus de clients, mais d'usagers, de demandeurs d'emploi, de personnes. Alors, quand l'un d'eux est absent, les autres se retrouvent débordés et incapables d'assurer l'énorme charge de travail. Ajoutez à ce cocktail le départ en congé maternité de deux collègues, non remplacées, l'absence pour formation de trois mois d'une collègue du pôle appui et le non remplacement de deux collègues promus à des postes de responsables d'équipes, avec à la clé, suppressions de leurs postes, vous obtenez une situation devenue ingérable.

Grève solidaire, soutiens massifs!

Bien sûr, le SNU avait déjà alerté. Bien sûr, 3 CDD devaient arriver. Mais quand le directeur d'agence a annoncé que finalement, un seul CDD viendrait, et que les 2 collègues promus ne seraient pas remplacés, le vase a... explosé. Courrier au directeur régional sans réponse, mépris pour une alerte CHSCT. Le 6 avril la grève a débuté. Le SNU, appuyé dès le départ par FO, la CFTC et SUD, très vite rejoints par la CGT a donc mené une grève très tranquille... la première journée. Agence ouverte malgré la présence des seuls encadrants, et des CDD/CAE. Dès le second jour, le ton est monté. Le personnel en grève est entré dans l'agence, pour en réclamer la fermeture. Par force : présence des comités de chômeurs. Présence des élus du personnel, soutien politique (NPA). Puis les élus locaux (graduellement la mairie, la communauté de commune, puis très vite le conseil général, et le conseil régional). La presse qui arrive, d'abord

locale, puis nationale (France inter, France 3). La situation devenait critique. Et la population dans tout ça ? À notre grande satisfaction, elle nous a toujours soutenus, comprise, certains usagers et des intermittents du spectacle se sont même mobilisés avec nous. La préfecture commençait à s'inquiéter.

Une Direction autiste...

Et la direction alors ? Pas de dialogue. Au troisième jour, elle nous avait rendu les 3 CDD, mais rien pour les postes en CDI. Trop cher paraît-il. En revanche, chaque jour, un huissier a été envoyé sur site (forfait de 300 à 500 euros journalier) au cas où... Bref, la tension est montée. Hors départs en congé, pas un seul gréviste du premier jour n'a baissé les bras. Une caisse de solidarité s'est très vite mise en place. Quelques délégations ont permis d'économiser les jours de grève. La seule réponse possible pour obliger la direction régionale (et nationale, par conséquent) à lâcher du lest s'est imposée : au 8^e jour de grève à Graulhet, le mouvement est devenu régional. Mouvement de grève inédit, car en pleine période de congés. Présence impressionnante de la presse. Et

réel succès. Hors encadrement et personnel précaire de Pôle Emploi, un conseiller sur deux était en grève ce jour-là.

Qui finit par céder!

Le soir même, à 21 h 30, un accord était signé qui rendait à Graulhet un CDI indemnisation, un CDD longue durée. Et pour toute la région Midi Pyrénées, l'engagement du directeur régional de remplacer systématiquement les congés maternités, les arrêts maladies supérieurs à un mois, les CIF. De plus 16 CDD vont passer en CDI, 15 CDD longue durée vont arriver. D'autres avancées ont été obtenues : plus d'orientation systématique vers le 3949, organisation de l'accueil avec les deux compétences, présence d'un conseiller par équipe professionnelle au service entreprise, dans tous les cas au moins un conseiller sera présent pour l'agence. Il faut retenir de ce mouvement de grève inédit des points positifs : une immense solidarité s'est mise en place pour les collègues de Graulhet. Merci ! Des liens solides ont été tissés avec les élus du département et de la région, ainsi qu'avec les comités de chômeurs.

Tous les syndicats (sauf la CFE-CGC) ont fini par appeler à la grève régionale. Et surtout, ce combat prouve que la mobilisation porte ses fruits. La motivation est restée intacte. Il ne faut plus avoir peur de lancer ce genre de mouvement. Cependant les problèmes rencontrés ne sont pas spécifiques à Graulhet. Il faut à présent penser à une action d'envergure au niveau national. Quand on commence une grève, on ne sait jamais à l'avance si on va la gagner ; mais ce qui est sûr, c'est que les seuls combats qu'on perd, c'est ceux que l'on ne mène pas. Alors, quand faut y aller, faut y aller ! ■

Marc Renaud

Il faut retenir de ce mouvement de grève inédit des points positifs : une immense solidarité s'est mise en place pour les collègues de Graulhet. Merci !



Institut des Sciences Sociales du Travail de l'Ouest — UFR Sciences Sociales — UNIVERSITÉ Rennes2

Licence Professionnelle

« Organisation, conditions de Travail et Qualité dans les activités de service, OTQS »

Cette formation vise à former des cadres intermédiaires, intervenant dans les activités de services aux usagers, capables de penser conjointement l'amélioration des conditions de travail des agents et la qualité du service rendu à l'usager en intervenant sur la variable organisation du travail.

Elle propose quatre finalités possibles : l'insertion professionnelle ou le changement d'employeur, la promotion sociale, la reconversion interne, la promotion professionnelle.

- Renseignements : 02 99 14 20 82
- Dossier financement formation Continue : 02 99 14 20 59
- sfc@univ-rennes2.fr
- <http://www.univ-rennes2.fr/sfc>

Ce dispositif de formation se déroule sur 10 mois.

Il est proposé sur le mode de l'alternance : une semaine de face à face pédagogique, deux semaines de stage et une semaine d'autoformation et les enseignements sont assurés pour moitié par des professionnels. Partenaires associés : ARACT Bretagne et Pays de Loire, DRTEFP et CRAM de Bretagne, médecins du travail, etc...

- Public visé : adultes en reprise d'études.
 - Accès sélectif
 - Date limite de dépôt de dossier : 30 avril 2010
- Le dossier de candidature est à retirer auprès du secrétariat de l'ISSSTO à l'adresse suivante : Campus Rennes 2 La Harpe, Avenue Charles Tillon CS 24 414- 35044 Rennes Cedex

**NOS SIGNATURES
SONT VOS VOIX
NOUS NE LES BRADERONS PAS**



► Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.snutefisu.org

suite de p. 1



Des charges de travail excessives. ▲

Quelques réponses révélatrices

- Pensez-vous que votre travail influence votre santé ? OUI 58,5 %
- Vivez-vous des tensions avec le public (DE, entreprises) : Parfois 42,8 %, souvent 23,3 %
- Subissez-vous des agressions verbales ? OUI 75,3 %
- Les violences psychologiques proviennent-elles des collègues ? OUI 57,9 %
- Des responsables hiérarchiques ? OUI 80,4 %
- Votre travail est-il apprécié à sa juste valeur par vos supérieurs ? NON 51,9 %
- En raison de vos efforts, votre salaire est-il satisfaisant ? NON et cela me dérange 23 %, NON et cela me dérange beaucoup 43,2 %
- Vos collègues vous aident-ils à mener vos tâches à bien ? OUI 61,3 %
- Vous demande-t-on d'effectuer une quantité de travail excessive ? OUI 72,6 %

- Dans vos tâches, avez-vous la liberté d'organiser votre travail ? NON 54 %
- Effectuez-vous des tâches répétitives ? OUI 82,4 %

Le travail exigeant dans un contexte de changement subi et des ressources organisationnelles insuffisantes, entraîne une perte de repères et de sens au travail. Les conflits de valeurs (contrôles accentués, radiations...) dans le cadre d'une insécurité socio-économique (progression du chômage, diminution d'offres, précarisation de l'emploi...) génèrent des difficultés face aux changements institutionnels imposés.

La charge et la quantité de travail excessive, dans un contexte où le soutien hiérarchique est insuffisant conduit au sentiment de non-reconnaissance des efforts. Toutefois, le soutien des collègues entre eux, décrit dans l'expertise, est facteur important de cohésion, à maintenir.

Que fait la direction devant ce constat ?

Elle met en route une négociation sur la thématique « Condition de travail et risques psychosociaux », rendue obligatoire pour les entreprises de plus de 1 000 salariés depuis les drames à répétition à France TELECOM. Les moyens ne sont pas à la hauteur des enjeux : 5 réunions en 4 mois, avec une Direction qui traîne des pieds et un dossier qui s'enlise.

Le SNU préconise, depuis janvier, un accord en trois temps

1 - À court terme, des mesures d'urgence immédiates, visibles et rapidement applicables :

- Stabilisation des personnels précaires par leur embauche en CDI
- Portefeuilles ramenés à 60 DE par agents, avec renfort en effectif pour atteindre cet objectif.
- Arrêt du SMP systématique avec appréciation laissée au conseiller.
- Arrêt du renvoi automatique des dossiers indemnisés, à la moindre pièce manquante.
- Création d'une équipe mobile pour renforcer les équipes, en cas d'absences pour maladie, formation...
- Arrêt de tout contrôle individualisé, d'objectifs.
- Suppression de l'utilisation des lampes UV. Cette liste n'étant pas exhaustive...

2 - À moyen terme, de réelles négociations sur les métiers et classifications du personnel, assorties d'une reconnaissance des expertises de chaque métier. Arrêt de l'instauration, à la hussarde, de la polyvalence qui casse les métiers et renforce le sentiment de ne plus rien maîtriser.

3 - À long terme : Une réelle réorganisation des sites, une densification des réseaux et un aménagement des espaces respectueux des personnels et des usagers.

Des délais irréalistes et des objectifs peu ambitieux !

La direction Générale souhaite achever la négociation avant fin mai, malgré l'opposition du SNU, rejoint par d'autres Organisations Syndicales. Le texte proposé, pavé de bonnes intentions, est toutefois peu contraignant en termes de résultats et ne propose pas de solutions concrètes pour mettre en place une véritable politique de prévention et de réduction des risques psychosociaux.

De plus, ce projet d'accord stigmatise l'encadrement, et plus particulièrement l'encadrement local, comme responsable majeur de cette situation. Des boucs émissaires tout trouvés ! ■

Le SNU ne se contentera pas que des mots. Avec tout le personnel, nous construisons un mouvement d'ampleur pour que des actes soient posés.

Philippe Sabater

CONVENTION COLLECTIVE

Ce qui mitonne dans le chaudron

Pendant plus d'un an, s'est déroulée une recherche-action, initiée par le SNU. Son animation a été confiée aux psychosociologues de TRIO Consultants, grâce à un cofinancement des Conseils Régionaux d'Île de France et des Pays de la Loire. Vous en trouverez des échos sur le site « lechaudrondefusion.fr ».

Des identités professionnelles bouleversées

Nous souhaitons, par cette action, mettre en évidence la transformation des identités professionnelles dans la fusion, et la façon dont elle influe sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi en permettant aux participants de prendre le recul nécessaire pour devenir « chercheurs acteurs » de leur propre activité professionnelle.

Dans une première étape, Aby M'baye, psychosociologue, a mené, en Île de France, des entretiens exploratoires avec des collègues issus de l'Anpe ou de l'Assédic, et des demandeurs d'emploi. Puis des petits groupes ont été constitués, animés par Aby et ses deux associés de Trio consultants, Lucie de Kerimel et Mourad Sassi, d'abord par catégorie (ex-Anpe, ex Assédic, demandeurs d'emploi), puis réunis ensemble.

À Paris, Nantes, Angers, Le Mans, les collègues qui ont participé à ce travail se sont penchés sur plusieurs questions : par quelles histoires de vie arrivait-on à Pôle emploi ? Quelles représentations avaient chacun de son métier, de l'institution, des demandeurs d'emploi ? Quelles valeurs mobilisaient-ils dans leur métier ? Que devenait le collectif de travail dans la fusion ? Qu'en était-il des métiers ? Des rapports avec la hiérarchie ? Des rapports avec les demandeurs d'emploi ?

Le réseau des Assédics : précurseurs de la rationalisation

Qu'en est-il ressorti ? Dans la rencontre avec des collègues issus de l'autre organisme, la surprise de découvrir des histoires institutionnelles qui se ressemblaient, mais avec des temporalités différentes.

Dans les deux institutions, des savoir-faire professionnels et des qualifications engagés dans une relation de service aux usagers ou aux allocataires, à laquelle les agents étaient attachés, cédaient la place à des modes de managements gestionnaires, soucieux, à travers la « rationalisation » des organisations du travail, d'obtenir des salariés une obéissance sans faille.

Le bouleversement rencontré actuellement par les agents issus de l'Anpe, ceux venant des Assédics l'avaient vécu, dix ans plus tôt, avec pour mot d'ordre « pas d'état d'âme ».

Les réunions de service réservées à l'information descendante ou supprimées pour rattraper le travail en retard, la casse des collectifs, ils connaissaient déjà. Souvenons-nous de la description que donne de cette révolution culturelle aux Assédics, l'excellent petit « roman » d'Emmanuelle Heidsieck, « Notre aimable clientèle », paru en 2005, aux éditions Denoël.

Lever la « tête du guidon » pour échanger

De façon globale, les participants ont exprimé la satisfaction de lever la « tête du guidon », parler de ces transformations et les analyser. Le constat général était qu'alors que les bouleversements institutionnels nécessiteraient des temps d'échanges collectifs pour s'organiser et faire face à l'activité quotidienne, les salariés devaient faire face isolément aux doutes, aux tensions, aux contradictions, à l'intensification du travail et à la désorganisation générale.

En Île de France, une rencontre a eu lieu, réunissant demandeurs d'emploi et agents de Pôle emploi pour un « organidrame », autour de la notion d'incident récurrent. Autour de l'exaspération commune provoquée par le 39-49 et toute l'organisation de la mise à distance des usagers, les participants purent découvrir et dénouer les préjugés et les méconnaissances que les uns pouvaient avoir sur les autres.

« Pour s'échapper de sa prison, il faut en connaître les contours », dit un des participants, demandeur d'emploi, dans le groupe qui, sur Paris, poursuit le travail engagé.

Car, au-delà des deux journées de restitution, du 12 février à Paris et du 9 avril à Nantes, qui clôturaient le travail des psychosociologues, cette recherche-action doit se poursuivre, favorisant prise de conscience et liberté de pensée. ■

Sylvette Uzan-Chomat



Le site lechaudrondefusion.fr ▲ Une recherche-action du SNU-Pôle-emploi, avec le concours financier des conseils régionaux Ile de France et Pays de la Loire, portant sur la mutation des identités professionnelles des salariés dans le processus de fusion de l'ANPE et de l'Assédic et sur leurs conséquences pour les demandeurs d'emploi. En partenariat avec TRIO Consultants.

**MARCHE MONDIALE DES FEMMES
WORLD MARCH OF WOMEN
MARCHA MUNDIAL DE LAS MUJERES**



**Changer la vie
des femmes
pour changer
le monde
Changer le monde
pour changer la
vie des femmes**

L'idée d'une marche mondiale vient de l'exemple, donné en 1995, par la marche des femmes contre la pauvreté (du pain et des roses) au Québec. Quelque 850 femmes ont marché pendant 10 jours pour 9 revendications à caractère économique. L'idée d'organiser une marche réunissant des femmes de tous les pays est née ! Diverses organisations se réuniront en 1998 pour concrétiser le projet : « la marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence faite aux femmes ».

**« Être en marche » exprime l'idée
d'avancer librement, sans contraintes ni
empêchements.**

La Marche Mondiale des Femmes est un mouvement mondial d'actions féministes rassemblant des groupes et des organisations de la base, œuvrant pour éliminer les causes qui sont à l'origine de la pauvreté et de la violence envers les femmes. Elle a pour vocation de dénoncer toutes les formes d'inégalités et de discriminations vécues par les femmes, dénoncer et exiger la fin de l'oppression que vivent les femmes, et affirmer que la domination, l'exploitation, l'égoïsme et la recherche effrénée du profit menant aux injustices, aux guerres, aux conquêtes et aux violences ont une fin. Ses valeurs et ses actions visent un changement politique, économique et social. Elles s'articulent autour de la mondialisation des solidarités, l'égalité entre les femmes et les hommes, entre les femmes elles-mêmes et entre les peuples, le respect et la reconnaissance de la diversité entre les femmes, la multiplicité de nos stratégies, la valorisation du leadership des femmes et la force des alliances entre les femmes et avec les autres mouvements sociaux progressistes. La première marche, organisée en 2000, a débuté le 8 mars, journée internationale des Femmes pour se terminer le 17 octobre, journée internationale pour l'élimination de la pauvreté (décrétée par l'ONU).

**La coordination mondiale de la marche
est située au Canada.**

En France, c'est le 31 mars 1998, lors d'une réunion au siège du Planning familial, que l'idée de Marche Mondiale des Femmes apparaît, avec la visite de Françoise David, de la Fédération des Femmes du Québec qui faisait un « tour du monde féministe » pour convaincre : faire marcher toutes les femmes du monde, sur les mêmes revendications, aux mêmes moments, dans un maximum de pays et de continents. La marche a lieu tous les 5 ans. En 2000 et en 2005, des centaines d'actions ont été menées dans plus de 150 pays, permettant de faire remonter des revendications construites lors de débats et d'actions locales et de les porter au plus haut niveau international. En 2010, la Marche Mondiale des Femmes s'est remise en route afin d'organiser une 3^e Marche. Pour la troisième fois de son histoire, la Marche mondiale des femmes appellera les femmes du monde à l'action, et ce, à l'échelle internationale. Entre le 8 mars et le 17 octobre 2010, les voix des femmes retentiront à travers le monde entier. Pour la Troisième Marche de 2010, cette nouvelle action globale dans le monde entier a 4 thèmes principaux :

- La violence contre les femmes en tant qu'instrument de contrôle de nos vies et de nos corps ;
- La paix et la démilitarisation ;
- Le travail des femmes et l'autonomie financière ;
- Les biens communs, les biens publics, et l'accès aux ressources naturelles.

.../... suite en p. 5



Plate-forme 3949 ▲

**Ici Pôle Emploi
Les précaires parlent
aux précaires !**

Devinette : alors que la convention collective prévoit un taux maximum de CDD de 5 %, quel est le chiffre réel ? 12 % ! Les plus anciens d'entre-nous ont toujours connu « la crise ». Le chômage de masse s'est installé durablement dès le premier choc pétrolier (1973) et s'est amplifié avec le deuxième, en 1979. Trente-sept ans de « traitement de masse ». Pour y faire face, l'Anpe et les Assédics ont, certes, augmenté leurs effectifs, mais ont également eu recours au CDD et contrats aidés. Depuis la création de Pôle Emploi, cette dernière pratique est devenue l'un des principaux outils de gestion des ressources humaines. Faits et témoignages...

* Les prénoms ont été changés

**Trois jours de formation et hop,
dans le grand bain !**

Geneviève* a été recrutée sur une plate-forme 3949. Après deux séries de tests, dont la fameuse méthode de recrutement par simulation, et un entretien de recrutement, s'en sont suivis trois jours de formation. « J'avais déjà une bonne expérience du téléphone, ça n'a pas été trop difficile. Les demandeurs d'emploi sont plutôt aimables et nous remercient très fréquemment ». Le matin, notre collègue prend les appels « entrants », de 08h30 à 15 heures, avec un temps de pauses maximum de 1 h 15. Le reste de l'après-midi est consacré aux traitements des dossiers, dont les inscriptions.

Une ruche bourdonnante

Dans cette plate-forme, près de 60 agents sont entassés dans des opens-spaces. Deux mille appels par jour. Recrutés pour 6 mois, la direction laisse peu d'espoir de renouvellement ou de titularisation aux précaires pendus au téléphone. Mais on ne sait jamais. Un climat de compétition s'installe parfois, avec la bénédiction de la direction qui met la pression. « J'ai bossé à fond, aujourd'hui, j'ai fait 18 appels ! », claironne un collègue dont le contrat s'achève bientôt... Revenons à Geneviève : « Si on me propose un CDI, j'accepterai, je n'ai pas le choix. J'ai besoin de travailler. Mais si c'est possible, je préférerais travailler au 3995. Je me sens plus à l'aise sur la relation avec les entreprises. »

**Une victoire, parfois, l'amertume
et la colère, souvent**

« Je n'aurai jamais pensé travailler ici et ça me passionne. » déclare Dominique, grand gaillard d'un mètre quatre-vingt. Conseiller dans un Pôle Emploi de l'ouest de la France, il pratique toutes les activités : PPAE, PST, SMP, traitement technique, relation entreprise. Il fait partie des chanceux. Trois jours avant la fin de son

deuxième CDD, il a appris sa titularisation. En contrepartie, il a dû changer d'affectation, dans une unité un peu plus éloignée de son domicile. « J'ai connu le chômage. Je suis content d'avoir enfin un boulot stable et qui me motive ».

En revanche, Véronique, 60 ans, quitte Pôle Emploi. Sept ans dans la même unité, en Picardie. Sept ans de CES, CEC, CAE et, pour finir, 2 CDD de 4 et 2 mois. Puis dehors ! Malgré le soutien de tous ses collègues, elle est venue, ce matin, s'inscrire à Pôle Emploi. Il lui manquait 3 ans de cotisations pour toucher sa retraite à taux plein. La DG n'a rien voulu entendre.

**La précarité est une variable
d'ajustement**

On le sait. Dans l'industrie, le commerce, les services, les CDD et autres intérimaires pullulent. Selon les périodes, le volume des carnets de commandes, leur nombre fluctue. Chair à canon d'une guerre économique féroce, où la flexibilité est érigée en icône, ils sont les premières victimes de la crise financière. Le taux d'intérimaires est d'ailleurs l'un des principaux indicateurs de la santé de l'économie, selon les économistes libéraux et le MEDEF. Sa chute est le signe avant-coureur de crise ou de récession.

Pôle Emploi ne fait que singer le secteur privé. On le sait, la précarité est l'outil choisi par la DG pour répondre aux fluctuations de notre activité. Pour revenir à des pratiques normales, il faut entamer un nouveau bras de fer avec la direction. Le SNU est en première ligne.

Les précaires parlent aux précaires ? Oui. Le chômeur qui vient de finir un CDD passe un coup de fil au 3949 pour s'inscrire où un autre précaire prend sa demande en compte.

Et il a de bonnes chances que son entretien de PPAE se fasse avec un salarié qui s'inscrira à son tour, le lendemain... ■

Alonzo Chômdu



Crise grecque ou crise européenne?

La Grèce berceau de la civilisation occidentale, est pointée du doigt, aujourd'hui, comme « l'homme malade de l'Europe ».

Après un processus de 20 ans, la Grèce a adhéré à l'union européenne en 1981. Cette adhésion avait été "retardée" en raison de la dictature militaire, de 1967 à 1974. Dixième membre admis, la Grèce a suivi un chemin de croix pour y parvenir. Fortement touchée par la récession des années 70, puis les chocs pétroliers de 1973 et 1979, la Grèce est entrée dans l'Union avec de grandes difficultés.

Une adhésion pas évidente

L'adhésion de la Grèce à l'union européenne a été contestée à l'époque par divers partis politiques de droite et populistes. Cette adhésion a depuis été vécue, par son opinion publique, comme un facteur de stabilité politique et un soutien décisif au développement économique du pays, grâce aux fonds de soutien européens, mais aussi avec la liquidation des "branches mortes" de l'économie grecque. En clair, une adhésion bonne pour les riches et nettement moins bonne pour les moins riches. L'adoption de la monnaie unique étant la « cerise » sur le gâteau. Aujourd'hui, les Grecs prennent conscience que cette protection est illusoire...

L'union européenne n'est pas solidaire

En apparence, l'Europe représenterait un idéal humaniste commun. C'est confirmé, c'est faux. L'Europe n'est qu'une coquille économique où les règles impitoyables de l'économie libérale s'imposent à tous ses membres. Le 13 mai dernier, José Manuel Baroso l'a d'ailleurs confirmé. « L'Europe est une union économique et monétaire ». Diverses manœuvres douteuses de comptabilité budgétaire du précédent gouvernement grec (de droite) ont plombé la dette du pays. L'Europe d'avant 2008 regardait (pudiquement) ailleurs. Dès les premières difficultés financières rencontrées, les capitales européennes se sont montrées réticentes à aider ce "mauvais élève". L'Allemagne en tête, a désigné de façon quasi coloniale et méprisante, les Grecs comme dépeniers et peu travailleurs, donc seuls responsables de leur situation. Avis aux autres délinquants, Portugal, Irlande, Espagne, ou les adhérents de fraîche date. Faute de respect des règles draconiques imposées pour faire partie de la zone Euro, ils devront se débrouiller tous seuls.

La Grèce, victime des marchés financiers

Les prédateurs se lâchent! Standard Et Poors, l'une des trois principales agences de notation, vient de baisser la note des mauvais élèves, Grèce (déjà abaissée il y a quelques temps) et Portugal. Le refinancement de la dette publique grecque atteint des sommets et une spirale



Le FMI, en bon auxiliaire de police y veillera. En clair, moins de politiques sociales, d'éducation, de culture, de services publics. C'est ce que l'on appelle la rigueur et c'est ce que promet Fillon en France. Si les gouvernements ne se soumettent pas, ils exposent leurs pays à des sanctions de la part des marchés financiers qui détiennent, on en a maintenant la preuve éclatante, un pouvoir énorme, au détriment du pouvoir politique.

Aujourd'hui la Grèce, et demain?

Certains pays fragiles, cités plus haut, risquent de suivre, dont ceux de l'ex-sphère "soviétique" qui n'ont pas encore atteint les standards requis. La France, avec les déficits publics, creusés par la droite au pouvoir pour maintenir le bouclier fiscal, est-elle à l'abri?

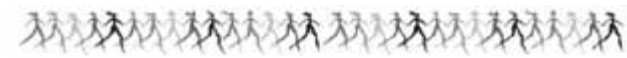
La Grèce devra rembourser l'intégralité de ce qui lui sera prêté, jusqu'au dernier liard. Au prix d'un abaissement de son niveau de vie, un précédent depuis la création de l'UE. Jusqu'à présent, tous les pays adhérents ont vu leur niveau de vie s'élever. Ce qui se passe aujourd'hui est un séisme: les parapluies de l'Union et de l'euro sont des leurres.

La Grèce est en crise financière? Oui, certainement. Mais c'est surtout l'Europe qui, sous l'apparence de l'unité, avec ce plan de stabilisation (entendez rigueur), est en crise politique et monétaire. Les marchés ont démontré qu'ils pouvaient s'attaquer à la monnaie de la première puissance économique du monde. On nous avait pourtant dit que la crise "était derrière nous".

Dernière minute

Vendredi 14 mai, Les Bourses européennes s'effondrent à nouveau. Cette nouvelle page de l'histoire de l'euro montre bien que la crise est loin d'être passée. La rigueur sera de mise pour tous les Européens, afin de payer les dettes. Le bouclier lui restera en place. Les lampistes paieront, pas les responsables. ■

Chris Talldark et Claude Legoff.



4 suite de p. 4

Le 8 mars 2010, le lancement de la marche a eu lieu dans chaque pays

Les prochains rendez-vous sont les 12 et 13 juin 2010 avec une manifestation nationale à Paris le samedi 12 juin place de la République à 16 heures et un forum national sur les deux jours à Montreuil: « femmes en marche, femmes en lutte ».

Le 30 juin 2010, le veille du forum social européen, une grande manifestation européenne se tiendra à Istanbul en Turquie et l'arrivée de la marche se fera à Bukavu en République démocratique du Congo.

Ce choix pour soutenir les femmes vivant dans des pays en conflits. C'est suite à une demande des femmes congolaises que le rassemblement mondial se fait là-bas. L'objectif est de rendre visible le combat des femmes pour la paix. En effet, la situation à l'est du Congo, en conflit larvé depuis des décennies est terrible: massacres, viols massifs, destruction des vagins, fémicide... C'est donc pour soutenir les femmes de cette région que les déléguées du monde entier se réuniront quatre jours à Bukavu en octobre, avec la difficulté d'un rassemblement mondial en zone de guerre. ■

TANT QUE TOUTES LES FEMMES NE SERONT PAS LIBRES, NOUS SERONS EN MARCHÉ!

Frédérique Payen

La dispense de recherche d'emploi est rétablie!

Le nouveau ministre du travail, Éric Woerth à peine nommé, le décret est tombé. La dispense de recherche d'emploi est rétablie. Il est vrai que les seniors ne comptent pas qu'un peu dans l'aggravation des chiffres du chômage, l'une des causes de la bérézina de l'UMP aux régionales. À compter du 1er juillet, la dispense va renaître de ses cendres. Comme précédemment, les demandeurs dispensés disparaîtront des statistiques. Plutôt que de rétablir bêtement la dispense à l'identique, les hauts fonctionnaires de la Direction de l'amélioration des chiffres et de l'humanisation des statistiques de l'emploi – DASHE* – se sont penchés sur les diverses catégories de clients de Pôle Emploi.

La dispense précédente impliquait l'idée que les seniors privés d'emploi l'étaient définitivement et qu'il était inutile de les embêter avec des tracasseries administratives. Ils pourront profiter de la nouvelle mesure dès 50 ans. Nos énarques, que le tiers-monde nous envie, auraient décidé que la dispense de recherche d'emploi serait étendue à d'autres catégories de « clients ». Les jeunes, par exemple. Qualifiés ou non, pour eux, décrocher le premier emploi, c'est comme tenter de décrocher la lune. Jusqu'à l'âge de 26 ans, ils pourront, s'ils le souhaitent, bénéficier de la dispense. Seront également dispensés, tous ceux qui recherchent un emploi atypique: artistes en tous genres, détenteurs de diplômes supérieurs inutiles – licence de géographie, master d'histoire de l'art, doctorat en sciences humaines, etc.

Pour résumer, les publics qui ne pourront pas bénéficier de la dispense de recherche d'emploi devront répondre à des critères très précis. Posséder voiture, téléphones fixes et portables, un abonnement internet, une qualification correspondant précisément à la liste officielle des métiers en tension. Pôle Emploi ne traitera plus que de publics dont le niveau d'employabilité devra correspondre exclusivement aux besoins du marché. Le SMP sera remplacé par le SHP, le suivi hebdomadaire personnalisé.

Ainsi, les bureaux de Pôle Emploi ne seront plus encombrés par les interminables files d'attente remplies de demandeurs d'emploi qui n'ont aucune chance d'en décrocher un. Seuls les clients âgés de 27 à 49 ans, qualifiés, expérimentés, adaptés et adaptables, en bonne santé, n'ayant pas de soucis financiers, disponibles immédiatement seront suivis par les conseillers. ■

Guy Yotine

— ŒUVRES SOCIALES

Un épisode s'est achevé, mais le film continue...



Le bouleversement institutionnel, engendré par la création de Pôle Emploi, n'a pas épargné les œuvres sociales. Un véritable hold-up a été orchestré par la Direction Générale aidée, en cela, par quelques organisations syndicales. Cette alliance, pour le moins « originale », a conduit à un tsunami social !

Flash back : des décisions hâtives et des accords bâclés, zoom en accélérer

- Le 22 décembre 2008, l'accord sur les Instances Représentatives du Personnel, Transitoires, précise que l'ADASA et le FNOSP ne seront pas maintenus au-delà du 31 décembre 2009.
- Le 10 septembre 2009, par un courrier recommandé, Christian CHARPY, retire officiellement la gestion des activités sociales et culturelles confiée à l'ADASA depuis près de 40 ans.
- À cela, 10 000 agents réagissent en signant la pétition exigeant le maintien des prestations créées par l'ADASA.
- En octobre 2009, sur la « une d'Alice », le Directeur Général prend l'engagement auprès du personnel, qu'il n'y aura aucune rupture dans les versements des prestations.
- Parallèlement, les négociations de la CCN sont bouclées en 4 mois, dans laquelle la question des œuvres sociales ne pèse pas lourd ! Mais qui entérine la création de 29 CE et d'une Commission Nationale de Gestion des Activités Sociales et Culturelles.
- Dans le même temps, Les élections professionnelles achevées en février 2010, placent le SNU au rang de 1^{re} Organisation Syndicale à Pôle Emploi.

Arrêt sur image : La CNGASC, un montage « Sui Générés » ?

Début janvier 2010, la négociation de la CCN a débouché, par son article 44, sur la mise en place de la CNGASC. Il faut faire vite, le DG s'est engagé : « Il n'y aura pas de rupture dans les prestations ». Alors, on essaie de « réinventer l'eau chaude », mais comme le temps presse, on copie, vite fait, quelques prestations Adasa (sans la citer, c'est un « gros mot »). La mise en œuvre ? Très simple : On ne s'embarrasse pas avec la gestion, la CNGASC décide et ordonne aux CE de gérer. Cela s'appelle le « fléchage aux CE » (gloups !). Ceci, sans moyens, sans outils, sans formation et surtout, sans possibilité pour les CE de peser sur les décisions. Au SNU, qui s'oppose à ces méthodes, on répond « vous avez des élus, camarades, mettez-les au travail » (re gloups !). À ce jour, faute de moyens, les CE ont pris du retard dans le versement des prestations. À qui la faute ? Vous avez dit pas de rupture dans les prestations ? Mais comment ?

On ne s'embarrasse pas, non plus, avec la représentativité sortie des urnes : 1 OS = 1 voix. Peu

importe le choix des agents lors des élections, il ne faut surtout pas donner trop de poids aux organisations syndicales, comme le SNU, ayant un véritable projet politique national sur la question des activités sociales et culturelles. D'ailleurs, on ne parle pas politique dans cette commission (c'est aussi un gros mot !).

Le statut juridique de cette commission ? « Sui Générés », peut être, comme Pôle Emploi. Une commission n'ayant pas de personnalité morale et juridique, ne pouvant, donc, pas « gérer » les ASC, ni posséder de biens et ne pouvant, même pas, ouvrir de compte bancaire. Vous apprécierez !

Après avoir participé à toutes les réunions de cette commission, il nous est apparu qu'elle dysfonctionnait et que nous n'avions aucun moyen de peser sur les décisions prises. Le fonctionnement n'est qu'une copie de celui du FNOSP (Je décide, tu exécutes !) à la main de la DG et de quelques OS. On est loin du « meilleur des deux » !

Le SNU et la CGT ont saisi le Tribunal demandant l'annulation de l'article 44 de la convention collective et de son annexe, qui portent atteinte au monopole social légal établi par le code du travail, au profit des comités d'établissement en ce qui concerne les activités sociales et culturelles. Ce monopole, singulièrement ignoré par la direction de Pôle Emploi et les syndicats signataires, porte atteinte aux intérêts collectifs. L'audience aura lieu le 1^{er} juin.

Le patrimoine de l'ADASA : gros plan sur une dévolution contestée !

Patiente construction associative et intersyndicale, l'ADASA a constitué au fil des ans, grâce à une bonne gestion et sur ses fonds propres, un patrimoine de chalets sur trois sites, proposés à la location, aux agents et aux retraités, à des tarifs très intéressants.

Le 18 mars 2010, les élus ADASA sont réunis pour la dernière Assemblée Générale. À contre cœur, la dissolution de cette association est votée.

Après des débats contradictoires et démocratiques avec les 180 élus représentant TOUS les syndicats présents dans PE et en présence du représentant de la DG, une motion proposant la dévolution provisoire du patrimoine de l'Adasa à l'UNSCPE, est votée de façon très largement majoritaire (133 voix). Cette motion acte, « suite à la dissolution de l'ADASA programmée le 21 mars 2010, et dans un souci d'intérêt général de tout le personnel de Pôle

Emploi, les administrateurs nationaux et régionaux réunis à Fréjus le 18 mars 2010 proposent de procéder de façon transitoire à la dévolution des biens immobiliers et des droits de réservations prioritaires de l'association ADASA à l'association UNSCPE. Au plus tard le 31 décembre 2010, si le CCE exprime son accord dans ce sens, cette association s'engage à rétrocéder ces biens au CCE :

- sous réserve qu'il garantisse la conservation des biens et leur mise à disposition de l'ensemble des personnels actifs et retraités de Pôle Emploi,
 - en l'assortissant de la possibilité de bénéficier d'une contractualisation sous forme de convention annuelle renouvelable pour assurer la gestion et l'exploitation de ces biens pour le compte du CCE.
- La dévolution, dans cette association, permet d'éviter le bradage des chalets à bas prix, de conserver le patrimoine à disposition de tous les agents et d'assurer la saison été 2010.

Le représentant de la Direction Générale vote contre et menace d'exercer son droit de veto, qu'il ne possède pas statutairement en la matière.

La création de l'UNSCPE : un scénario qui dérange !

Préalablement à l'Assemblée Générale, le SNU envisage une solution capable de préserver les biens de l'ADASA et soumet, aux autres OS, l'idée de la création d'une association composée des CE et des syndicats, chargée de recueillir ce patrimoine pour le mettre à disposition de tous les salariés de PE, avec l'appui des CE.

Deux rencontres intersyndicales permettent de déboucher sur une volonté de création d'association, exprimée par SNU, la CGT et le SNAP.

L'objectif de cette association est de contribuer à offrir une offre de vacances à l'ensemble des salariés de PE.

Le 12 avril, des plaquettes personnalisées présentant les 3 sites de vacances, sont adressées à l'ensemble des CE, envoi assorti de la proposition d'adhérer à l'association et de diffuser l'offre de location auprès du personnel.

Répliques d'une alliance contre nature !

Les réactions n'ont pas traîné : Hostile au projet, la DG, s'est immiscée dans ce dossier. Par un mail, adressé aux Présidents des CE, celle-ci les incite à ne pas autoriser la transmission de l'offre UNSCPE aux agents, précisant, par ailleurs, qu'elle étudiait le moyen de s'opposer à la dévolution des biens de

l'ADASA à cette association, sous prétexte que les biens émanaient de subventions publiques.

Or, il a été démontré en AG, en présence de notre avocat et de notre commissaire aux comptes, que l'Adasa a disposé au cours de son existence d'autres sources d'autofinancement largement supérieures à la valeur constatée des biens transférés, et qu'il est donc impossible d'affirmer que ces biens ont été acquis par des subventions d'origine publique. Ces autres financements, largement approuvés par l'ensemble des syndicats et par la DG, correspondent à des produits techniques (ristourne des titres restaurant, intérêts des placements, recettes des locations vacances...).

De plus, les statuts de l'ADASA faisaient obligation de faire la dévolution des biens "dans un organisme d'Œuvres sociales similaire". Pôle Emploi n'a pas cette qualité et la CNGASC n'ayant pas de personnalité morale et juridique, ne peut posséder de biens. Pour contrecarrer la réussite de ce projet, la DG est rejointe par certains syndicats, utilisant toutes les armes possibles pour détruire ce qui se construit et instrumentalise cette dévolution à coup de batailles idéologiques et de règlements de comptes, sous couvert de déontologie, prenant ainsi les agents en otage !

Prochaine séance...

Ces attaques, aussi violentes soient-elles, n'ont pas d'impact sur la volonté du SNU, à faire vivre cette association avec la participation des CE. Nous répondrons aux attentes des agents, demandeurs de solutions vacances dès cet été, en proposant l'accès à ces locations avantageuses et nous développerons une véritable politique vacances nationale, solidaire et accessible à tous.

Nous continuerons à développer, en régions, les activités sociales et culturelles de qualité, à défendre et à mettre en place une politique de solidarité, de mutualisation et d'équité sur l'ensemble du territoire, une prise en compte de l'ensemble des agents, quel que soit le statut et sans délai de carence. Nous continuerons à défendre la prise en compte des retraités et des spécificités des DOM. Nous continuerons à lutter contre toute forme de corporatisme et d'individualisme.

Pour le SNU-FSU, les activités sociales et culturelles doivent être un moyen d'unir tous les salariés de Pôle Emploi dans un projet commun de partage. Serait-ce utopique dans le nouveau monde de Pôle Emploi ? ■

Marie-Christine DELMEE

ACCORD ADAPTATION AFPA PORTE OUVERTE SUR LES NÉGOCIATIONS

► Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.snutefifsu.org

Un lundi au soleil... se termine à l'ombre

Des émeutiers en action ?

3 mai 2010. Dans le métro, plusieurs wagons plus loin, des slogans inintelligibles s'élèvent. Là, un homme, talkie-walkie en main. Porte des Lilas. Les manifestants se déplacent rapidement pour surprendre, sans doute, le lieu à investir.

12h 15, nous arrivons à la Direction Générale, les portes sont grandes ouvertes, pas besoin de passer par le « tourniquet à bovins ». Les portiques ne s'ouvrent pas... le bâtiment est en état d'alerte. Un ennemi inconnu a dû prendre la place, des vies doivent être en danger... Qui sont ces émeutiers venus envahir les lieux ?

Des chômeuses, chômeurs et précaires en grève. En grève de quoi ? En grève d'humiliations, d'intimidations, d'exclusion devant une société où la valeur suprême est l'argent.

Ascenseurs bloqués, nous prenons les escaliers, suivant les voix, de plus en plus audibles. Septième étage : ils sont là les émeutiers, devant une table, nappée de blanc et garnie de coupes de champagne et de jus de fruit. Quel décalage ! Ils se servent et écrivent leur colère sur les murs. Un crime !

Des chômeuses, chômeurs et précaires en grève. En grève de quoi ? En grève d'humiliations, d'intimidations, d'exclusion devant une société où la valeur suprême est l'argent...

Restées en dehors de la salle, nous observons, écoutons cette détresse mêlée de colère venue s'exprimer... Une jeune femme s'approche, nous demande qui on est, et nous propose d'entrer dans la salle du conseil d'administration où nos concitoyens ont trouvé refuge pour discuter de leur mouvement.

Une détresse qui prend aux tripes !

Tous prennent place, tranquillement, et la discussion commence : prises de parole distribuées, ordonnées. D'abord, un point sur les actions partout en France. Les échanges sont passionnés, émouvants. Une femme témoigne de l'exclusion des jeunes des « quartiers », ceux qu'on emprisonne après les avoir exclus des écoles et de la société, parce qu'ils habitent là, parce qu'ils ont la peau foncée, parce qu'ils parlent « banlieue », parce que la misère peut conduire en prison... Elle fait des ménages pour permettre à son fils de « cantiner » : dentifrice, chocolat, savon... Un autre, à l'accent italien, explique comment on l'a exploité en contrat aidé à l'hôpital : « Travaille et ferme ta gueule ». Cette autre, en cours de licenciement... Cet autre qui témoigne : les Bolloré, les Bouygues et autres qui font travailler les prisonniers pour 3 € de l'heure !

Chômeurs, salariés : même combat !

Dans la salle, quelqu'un dit que nous sommes là ; deux syndicalistes de Pôle Emploi. Une femme nous interpelle : « Dites à vos collègues qu'on subit les mêmes politiques qui nous écrasent, on est solidaire avec vous. » Un autre : « Oui, il y a des tentatives de suicide à Pôle Emploi comme à France Télécom, on

est tous victimes ! ». Leurs revendications ? Le droit au travail, de choisir un métier, le droit à la dignité, à la liberté d'expression. Tour à tour, ils s'expriment, les chômeurs, les précaires, les stagiaires... Ils expriment leur refus de courber l'échine : « La Grève des chômeurs, c'est refuser d'être radiés, contrôlés, culpabilisés et exiger beaucoup ».

Une évacuation musclée

Très vite, retentissent les sirènes. La Direction Générale a appelé « la cavalerie contre ces indigènes qui refusent de rester dans leur réserve ». Les occupants s'organisent, scotchent les portes, les barricadent avec des chaises. Les baies vitrées sont refermées. Bientôt un mouvement de foule : dehors, sur les terrasses, une cohorte d'hommes en noir, casqués, armés, avec des boucliers de plexiglas, prend position le long des baies vitrées. Dans la salle : émotion, mouvements, cris. Peur instinctive au creux de ventre. Surtout, ne pas céder à la panique et calmer les autres.

Nous contactons des camarades du SNU, qui appellent la DG « Calmez le jeu, ne faites pas donner l'assaut, ils sont pacifiques, deux collègues sont à l'intérieur ». Brusquement, on entend céder la barricade de fortune. La porte s'ouvre, les hommes en noir entrent, se déployant dans la salle au fur et à mesure que tous se massent au fond. Un à un, nous sommes sortis de là, fouillés, identifiés, puis mis de côté. Un homme aux cheveux gris est malmené, on lui tord le bras, il dit qu'il a mal, demande qu'on le lâche, qu'il n'oppose pas de résistance. Une femme tremble devant ce spectacle qu'elle n'imaginait pas. On la tranquillise.



Un régime qui tourne à l'état policier. ▲

Les geôles de la République !

Manu militari, on nous entraîne, entre deux CRS, vers l'escalier ou l'ascenseur et on nous embarque dans des fourgons. Nous sentons qu'au-delà de « la protection d'un bien privé », c'est le régime qui est protégé, un régime qui tourne à l'état policier.

Gyrophares et sirènes hurlantes, voitures de police et motards ouvrent la voie sur le périphérique. Arrivé à destination, on nous débarque un à un, nous guide dans un souterrain vers un couloir, étroit, flanqué de policiers alignés. Rompez ! La cellule : des bancs en bois et une caméra braquée sur nous à chaque angle. La cellule se remplit accueillant chaque nouvel arrivant par les slogans « Chômeurs en grève », « Mur par mur, pierre par pierre, on démolira toutes les prisons ! » ...

« Préparez vos papiers ! » Assis côte à côte, policière et citoyenne, policier et citoyen, notre identité est vérifiée. On nous demande de signer un document mensonger prérempli : « Remise à la police nationale suite au refus de décliner son identité », « Manifestation illégale sur la voie publique », « Renonce à prévenir le procureur ». Nous sommes accusées d'avoir manifesté notre solidarité envers le public de pôle emploi, dans les locaux de pôle emploi !

Après deux heures, on nous libère et nous quittons la cellule, sous les mots chaleureux de nos codétenus : « Merci de votre solidarité, et à bientôt ! » On téléphone aux copines et copains du SNU, inquiets : « On est libre, on va bien. On mange un morceau et on vous rejoint. » Il est 18 heures. ■

Marie-Christine DELMEE & Leïla SALIERE TRABELSI



RETROUVEZ TOUTE L'ACTU DU SNU EN DIRECT DES RÉGIONS

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
► www.snutefifsu.org

— À LIRE

Confessions d'une taupe à Pôle Emploi



Confessions d'une taupe à Pôle Emploi - Éditions Calmann-Lévy
132 pages

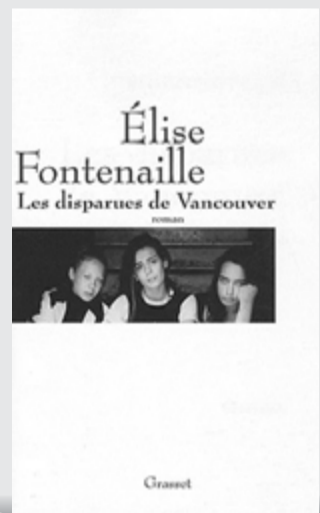
Un petit bouquin qui fait chaud au cœur, une tranche de vie qui rentre en écho profond avec notre quotidien professionnel. Cent trente pages d'un d'entre nous, un des nôtres, avec une écriture d'une plume cagoulée sous le pseudonyme de Gaël Guiselin, avec la complicité d'Aude Rossignaux. C'est facile à lire, pas mal écrit, on se surprend même à sourire. Ce tour d'horizon du gâchis social produit par la fusion ne nous surprend pas. Pôle Emploi est une des concrétisations de l'orientation gouvernementale substituant des pans de l'État Social en État Pénal, tout

en sachant qu'on ne peut résumer son activité générale à cette seule fonction. Dans ce petit livre, un des chapitres les plus intéressants est le chapitre VI intitulé « les agents font de la résistance ». Y sont décrits toute une série de petites « ficelles », d'actes au quotidien, qui entretiennent la dissidence au cœur de la machine. Les valeurs du Service Public sont vivantes, coriaces, portées par des forces syndicales, des individus, reflétant des cultures, des histoires et traditions politiques. Rebelles, nous résistons et il est bon que cela soit connu le plus largement possible.

L'ouvrage de Gaël Guiselin et Aude Rossignaux s'inscrit dans une série de messages portée actuellement sur la scène publique à propos de la crise de Pôle Emploi, du malaise de ses agents, des convergences avec les chômeurs. Ce mouvement de « retournement » par rapport à ce que nous avons connu précédemment, s'exprime dans le livre de Florence Aubenas ou l'émission « Envoyé Spécial ». Un tel fond d'horizon médiatique est une aide pour les résistances quotidiennes, les luttes en cours et à venir. ■



Florence Aubenas, « Le quai de Ouistreham », Édition de l'Olivier - 269 pages



Les disparues de Vancouver, Élise Fontenaille. Éditions Grasset
194 pages



La photo de la couverture est l'une des photos réalisées par Lincoln Clarkes

“Le quai de Ouistreham” : une histoire de l'autre coté du miroir

Florence Aubenas, journaliste, grand reporter, quitte délibérément les salles de rédaction pour entrer dans la peau d'une chômeuse sans qualification particulière, en recherche d'emploi. Elle garde son identité, se teint en blonde, porte des lunettes teintées et choisit la ville de Caen, ni trop petite, ni trop grande, pour cette "expérience". Elle prend un congé sabbatique au journal, en prétextant un séjour au Maroc.

Son récit est sans artifice, elle parle vrai, comme on dit aujourd'hui elle parle « cash ». En tous les cas elle répond clairement à la fiction du discours, si souvent entendu, du chômeur en recherche d'emploi se complaisant dans cette situation. Elle arrive à Pôle Emploi, apprend à faire un "bon" CV, suit un bilan de compétence, etc. Quand Florence, naïve, se déclare prête à faire n'importe quoi, on lui répond que tout le monde est prêt à faire n'importe quoi ! Banal hélas... Elle s'entend même dire qu'elle est le "cul de la casserole".

Au bout de cette galère, elle réussit à obtenir quelques heures de ménage. On le sait, dans ce genre de boulot, c'est 2 heures sur un site, 1 h 30 sur un autre, à 30 minutes de là. On demande de la flexibilité avec l'obligation d'avoir une voiture, pour se déplacer, pas question de prendre les transports en commun avec le risque d'être en retard. Il faut, aussi, un téléphone portable pour répondre à la demande au pied levé. Tout cela pour un salaire de misère, mais comme disent les filles "on a un boulot".

Dans ce travail, l'homme (ou plutôt la femme) fait partie de la machine qui nettoie les sols "c'est l'aspi", dur à maîtriser. On devient transparente... Par chance ou malchance, elle

décroche quelques heures de nettoyage à bord du Ferry qui fait plusieurs fois par jour la navette Angleterre-Ouistreham. Les copines lui ont dit que c'était le pire des boulots... Mais elle n'a pas le choix.

Dans le petit matin blême, un groupe de gens attend l'arrivée du Ferry. On parle peu, claquement de chaussures sur le bitume, rougeoiement de quelques cigarettes pour se réchauffer. Une masse sombre se dessine sur l'eau noirâtre et vient se coller au quai. Quand tous les passagers sont à terre, c'est la ruée des femmes et des hommes qui font le ménage. Il faut s'acharner durant quelques heures pour que tout soit propre, nickel, des cabines aux sanitaires, sous les ordres des chefs qui parlent en « gueulant ». Elle en sort épuisée mais il faut continuer... car à 98 km il y a un camping avec des bungalows à nettoyer.

Parfois les filles ont la chance, après les heures de travail, d'avoir accès à une cafétéria. On peut parler de sa vie, de ses enfants. C'est un moment rare et privilégié.

"J'ai reçu 150 euros, c'est quoi ça". "Moi aussi, je n'ose pas y toucher j'ai peur qu'on me les réclame...", "Oui c'est notre parachute doré, nous aussi on y a droit" ! Sans commentaire. Après six mois de petits boulots aléatoires, Florence a obtenu un CDI, mais y a renoncé. Cela faisait parti du "jeu", ne pas occuper un poste réel.

Toute cette histoire respire l'authenticité et Florence, prise à son propre jeu, apporte à ce témoignage toute sa force pour nous faire partager cette vie de l'autre coté du miroir. Merci à Florence pour ce témoignage, qui a gardé sa chambre cet hiver, à Caen, pour y écrire ce livre. ■

Shukofran.

Histoire des prostituées disparues de Downtown East Side

Vancouver c'est cette ville sur le pacifique tout au bout du Canada et récemment connue pour ses jeux Olympique d'hiver pas pour ses disparues. Impossible de raconter l'indicible et pourtant c'est ce que raconte avec une force impressionnante ce livre de 150 pages que l'on lit très vite et qui reste dans la mémoire pour longtemps. Jeunes femmes, mère indiennes fuyant la misère des réserves pour un rêve de vie meilleure et qui se retrouve à Vancouver dans le quartier chaud de la prostitution et de la drogue. Femmes battues, femmes humiliées, femmes disparues sans laisser de traces et sans même que qui que ce soit s'en préoccupe et surtout pas la police qui

s'en fout totalement. Femmes assassinées. Cela se passe maintenant. Il ne s'agit que de petites prostituées, junkies indiennes, qui ne sont plus dans le quartier, mortes peut-être, mais qui s'en préoccuperait.

Et bien il y a des gens qui avec obstination, ne cédant pas aux multiples pressions de la bonne société de Vancouver, après des années de luttes, obligent la police à mener une enquête qui aboutit, ce qui permet de comprendre où, comment soixante-neuf de ces femmes se sont "évanouies dans la nature". Cette enquête aboutira à un procès qui s'est terminé peu avant les récents JO d'hivers. Un véritable

gouffre au milieu de cette ville si bien policée, un enfer mis à jour. Un mémorial face à l'océan pacifique a été érigé à la mémoire de ces femmes. Sur une plaque balayée par le vent du pacifique sont écrits les noms et les prénoms de ces pas mortes officiellement. Elles sont justes disparues. "Elles étaient là au coin d'une rue... Soudain elles n'y sont plus, nul n'a rien vu, rien entendu".

Ce livre redonne un visage, une vie à toutes ces femmes. Il ne faut pas oublier Sarah et ses compagnes de misères. Jamais on ne l'oubliera. Parfois on peut faire l'impasse sur certains livres mais là il faut le lire absolument. ■

Vous n'avez pas de boulot? Créez le vôtre!



Le statut d'auto-entrepreneur constitue la mesure phare de la loi du 4 août 2008, dite de modernisation de l'économie. Il permet de créer une entreprise via une procédure simplifiée. Une simple déclaration, auprès du centre de formalités des entreprises, suffit. Il n'est plus nécessaire d'être inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers.

Que du bonheur!

La loi permet, de plus, aux autos entrepreneurs de bénéficier d'un statut fiscal avantageux :

- L'auto-entrepreneur s'acquiesce forfaitairement des charges sociales et de l'impôt sur le revenu, par prélèvement, à compter du premier euro gagné et à hauteur de ce qui est gagné.
- Il n'est pas soumis à la TVA et est exonéré de la taxe professionnelle pendant 3 ans.
- Il bénéficie de la Sécurité Sociale et valide des trimestres pour la retraite, même s'il ne gagne rien.

Ce statut est réservé aux entreprises ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 80 000 € pour le commerce et 32 000 € pour les services.

Un vrai succès!

Selon l'INSEE, fin décembre 2009, 580 193 entreprises ont été créées pendant l'année, soit 75,1 % de plus qu'en 2008. Ce chiffre record reflète le succès exceptionnel de la mise en place du statut de l'auto-entrepreneur: 320 019 auto-entreprises créées en France en 2009, soit plus de 50 % des créations.

Tout le monde peut jouer!

Si l'on en croit le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, créer son auto-entreprise c'est facile comme un jeu vidéo! (<http://www.macyberautoentreprise.pme.gouv.fr/>).

« Créez votre auto-entreprise, développez un projet, gérez votre activité au quotidien. Découvrez prochainement « ma cyber auto-entreprise », un jeu « sérieux » en 3D qui vous permet de tester vos compétences d'auto-entrepreneur. Après avoir joué, vous aurez toutes les clés en main pour éviter les pièges et réussir dans votre activité. ». Les fonctionnaires mourront bientôt, eux aussi, devenir auto-entrepreneur, selon Hervé Novelli, secrétaire d'état au commerce. Les intermittents du spectacle ne sont pas laissés de côté: les entrepreneurs de spectacles vivants peuvent exercer leur activité en bénéficiant du régime micro-social et fiscal de l'auto-entrepreneur. (http://www.circulaires.gouv.fr/pdf/2010/02/cir_30434.pdf).

Quant aux plus jeunes, des « sensibilisations » à la création d'entreprise et à l'auto-entreprise sont prévues dès le collège selon un article, paru dans le Midi Libre du 17 mars 2010.

L'auto-entreprise serait-elle donc le remède miracle pour garantir l'insertion sur le marché du travail et lutter contre le chômage? Rien de moins sûr!

Attention dangers!

À très court terme, le statut d'auto-entrepreneur révèle deux dangers, celui lié à la création d'entreprise, elle-même, trop rapide et trop simple pour être sans risque et celui lié à la menace sur la question du statut de salarié. Créer son auto-entreprise représente un risque pour le créateur. Alors que le gouvernement ne communique que sur les avantages de ce statut, l'auto-entrepreneur est en réalité un entrepreneur individuel qui ne bénéficie ni des congés payés, ni des dispositifs de formation professionnelle (CIF, DIF...) et ne cotise pas à l'assurance chômage.

Ainsi, en mai 2009, Jean Philippe Dubosc, consultant en création d'entreprise et auteur de l'ouvrage « auto-entrepreneur » (Éditions Francis Lefebvre), alertait sur les risques financiers: « les auto-entrepreneurs ne versant pas de cotisations sociales, ceux qui ne sont pas salariés ne peuvent pas bénéficier de l'assurance-chômage. En réalité, s'il est très simple de se déclarer auto-entrepreneur, il suffit de quelques clics sur Internet, ce statut est plus compliqué et plus risqué qu'il n'y paraît ».

Trois clics qui peuvent coûter très cher!

Selon une étude réalisée par Opinion Way pour l'Union des auto-entrepreneurs (UAE) et la Fondation le Roch les Mousquetaires, plus de 50 % des auto-entrepreneurs sont des demandeurs d'emploi ou des personnes sans activité, comme

des retraités ou des étudiants. La grande majorité d'entre eux ne touchent quasiment aucun revenu. Selon les chiffres du secrétariat d'État aux PME, de fin novembre 2009, plus de 60 % des auto-entrepreneurs, inscrits entre janvier et octobre 2009, ne déclareraient aucun chiffre d'affaires. Difficile de vivre de son entreprise lorsque l'on vient de la créer, difficile d'autant plus que, toujours selon Jean Philippe Dubosc: « Le risque le plus important est celui de la responsabilité illimitée pour les dettes professionnelles. Les créanciers peuvent saisir les biens personnels de l'auto-entrepreneur en cas de défaut de paiement ».

S'ajoutent et se combinent aux risques financiers, les risques sociaux et personnels, notamment familiaux. Que deviendront les 320 000 auto-entrepreneurs de 2009, notamment ex-demandeurs d'emploi, une fois les ARCE ou ACCRE consommés, les dettes accumulées, sans droits ouverts, sans formation continue et sans de véritables congés ?

Quelle survie pour ces entreprises?

Enfin, créer son auto-entreprise ne signifie pas non plus « survivre ». Selon l'INSEE, le taux de survie des entreprises de 0 salarié, créées en 2002, est de 63,8 % à 3 ans, et de 50,9 % à 5 ans. Certes en 2002, le statut d'auto-entrepreneur n'existait pas, mais on voit mal comment le taux de survie des auto-entreprises pourrait être supérieur.

Le salariat menacé!

S'inscrivant dans une logique générale de type néolibérale, cette loi et ce statut représentent une menace à court terme pour le statut de salarié.

Lors de son congrès de Lille en février 2010, la FSU a dénoncé l'utilisation abusive du statut d'auto-entrepreneur faite par les entreprises comme mode de recrutement flexible et économique mettant en péril à terme le salariat.

Une menace à très court terme, dont la presse s'est récemment fait l'écho, face aux premiers abus constatés. Le 17 mars 2010, une centaine de salariés du très chic restaurant « Les jardins de bagatelle » ont occupé leur lieu de travail après le recrutement de trois d'entre eux, sans papiers, comme "auto-entrepreneur", à la plonge et en cuisine. Le patron du restaurant, lui-même, avait réalisé leur inscription sur Internet sans que ceux-ci en soient informés! L'Urssaf d'Amiens relève: « Nous sommes confrontés à des situations, où des employeurs demandent à leurs salariés de s'installer à leur compte, en tant qu'auto-entrepreneurs, et de continuer à travailler pour eux ». Selon Jean Philippe Dubosc: « Il peut être tentant, pour certaines entreprises, de pousser des salariés à devenir auto-entrepreneur, à les licencier, puis à les rémunérer ensuite en honoraires et éviter ainsi de payer des charges sociales. Le portage salarial, au moment de sa création, avait déjà engendré de tels abus. Le statut d'auto-entrepreneur devrait, à son tour, en susciter d'autant que la rupture conventionnelle permet aux employeurs de se séparer plus facilement des salariés. ».

Pôle Emploi mis à contribution!

Les sites Pôle Emploi ont alerté sur ces dérives. En effet, la loi à peine promulguée, elles ont été contactées par des entreprises qui souhaitaient diffuser des offres d'emploi pour embaucher des auto-entrepreneurs, non salariés.

Cernant l'évolution du recueil d'offres d'emploi non salarié depuis 2007, on constate que ces offres représentaient 0,7 %, en 2008, toujours 0,7 % et, en 2009 le pourcentage de ces offres a doublé pour atteindre 1,5 %, même si toutes les offres non salariées, recueillies en 2009, n'étaient des offres d'auto-entrepreneurs.

Sans compter que certains sites Internet dédiés aux auto-entrepreneurs ou aux demandeurs d'emploi, proposent ce genre d'offres d'emploi. Deux exemples piochés au hasard illustrent concrètement cette dérive: « Météo job » diffuse une offre de développeur WEB en CDD, proposant le statut d'auto-entrepreneur et indiquant que les formalités d'inscription ne demandent que 5 minutes. De même, « Embauche.com » propose une offre de « distributeur indépendant VDI auto-entrepreneur ».

Choc néolibéral en route!

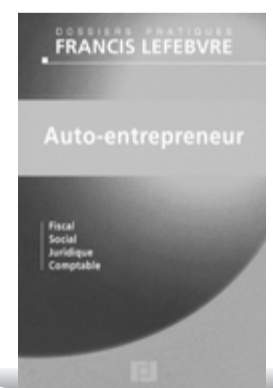
Le recul du salariat et l'avènement de l'auto-entrepreneuriat permettent ainsi de mettre sur le marché de l'emploi une main-d'œuvre flexible constituée de micro-entreprises, de 0 salarié en majorité, sans acquis sociaux et « corvéable à merci » par leur client

la FSU a dénoncé l'utilisation abusive du statut d'auto-entrepreneur faite par les entreprises comme mode de recrutement flexible et économique mettant en péril à terme le salariat.

et menottée par la nécessité d'un revenu. Ceci, avec au mieux des charges patronales à payer (si elles ont réalisé un chiffre d'affaires), au pire des dettes à rembourser. Les conséquences sociales qui en découlent risquent de créer une véritable onde de chocs néolibérale. Choc de la responsabilité individuelle face à l'emploi. On l'a déjà vue pointer son nez avec l'offre raisonnable d'emploi qui renvoie son « non-emploi » à la responsabilité du demandeur. Choc de la marchandisation du travail. Là aussi, quelques exemples nous reviennent en tête concernant des mises en ligne de recherches d'emplois par des demandeurs n'hésitant pas à se brader et à proposer de travailler pour un salaire plus bas que d'autres concurrents. Le mot est lâché: « mise en concurrence » totale et sans règle, exacerbée par le chômage. Choc de la précarité. Si seuls les meilleurs trouvent des « clients » pour les employer au sein d'un certain « marché du travail », ils n'en demeurent pas moins précaires car sans droits ni protection. Choc de l'isolement des individus face à l'inexistence d'une dimension collective et de ses apports possibles en termes de ressources. Difficile aussi de s'unir collectivement, via des associations ou des syndicats, lorsque c'est la règle du « chacun pour soi »!

Cette onde de chocs prend ainsi la forme d'un véritable cercle vicieux, qu'il nous est possible de briser par 2 actions concrètes. Refuser d'enregistrer et de diffuser les offres d'emploi d'auto-entrepreneurs; sensibiliser les demandeurs d'emploi aux risques qu'ils prennent en créant leur auto-entreprise. ■

Anny Barreau



▲ **Auto-entrepreneur**
Jean Philippe Dubosc
Éditions Francis Lefebvre

Le spectre* de l'Autogestion hante le Monde



"C'est possible, on fabrique, on vend, on se paye".

La grève autogestionnaire la plus connue dans l'histoire du mouvement ouvrier français c'est celle des Lip en 1973. Bien d'autres luttes, depuis 180 ans, se sont, à leur manière, inscrites dans cette tradition. Celle de la prise du pouvoir comme réponse immédiate à la faillite des directions d'entreprises, voire plus largement à celle de l'État lorsqu'il abandonne les citoyens.

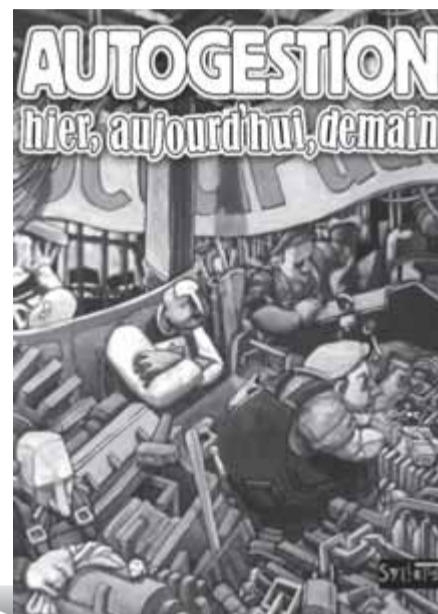
Car l'autogestion ne touche pas seulement le secteur de la production ; elle déborde dans de nombreux domaines de l'éducation et de l'habitat par exemple. Elle est autant sociale et politique qu'économique. C'est un archipel de très nombreuses îles qui ne demandent qu'à se rassembler et à essaimer. Phénomène mondial, l'autogestion se développe en Europe, notamment en France, en Espagne et en Italie.

Mais également en Amérique du Sud (Argentine, Chili, Brésil) et dans bien d'autres pays à travers le monde, du Nord au Sud. Elle marque les grands événements révolutionnaires, de la Commune de Paris à Mai 68, en passant par l'insurrection de Budapest en 1956, de la Pologne de Solidarnosc, le Chili d'Allende ou le Brésil de Lula avec le budget participatif de Porto Alegre. L'Autogestion est la dernière utopie de notre monde d'aujourd'hui. Mais c'est une utopie concrète ! C'est le renouveau du spectre qui hantait l'Europe il y a déjà 170 ans et qui maintenant est devenue Altermondialiste. (*La première phrase du manifeste communiste de 1847 commence par : "Un spectre hante l'Europe"). Quand les producteurs, les citoyens, les consommateurs s'organisent en collectifs pour gérer la production, définir ce qu'il faut produire, organiser leur défense, leur formation, leur santé, ils construisent leur pouvoir. Ils apprennent le pouvoir en le pratiquant bien mieux qu'à Science Po ou dans les grandes écoles. Et chaque fois qu'ils l'ont fait, la plus grande démocratie était au

rendez-vous, les élus étaient responsables devant leurs mandants et révocables. Quand des "grandes âmes" ont voulu se substituer à eux et décider ce qui était "bon" pour eux cela a toujours fini en catastrophe. Plus que tout, les exploités, les bourgeois et les bureaucrates détestent voir les producteurs et les citoyens prendre en mains leur destin car l'école du pouvoir par l'autogestion est la meilleure motivation pour vouloir aller plus loin. C'était aussi la thèse de Rosa Luxemburg dans un petit livre "Démocratie et Centralisme".

C'est le sujet de ce livre, c'est dire s'il est important. Après un exposé général sur le concept d'Autogestion il est constitué d'un très grand nombre d'entrées qui permettent de faire le point, de faire des bilans et des retours sur les grands événements de l'histoire du mouvement ouvrier, des luttes des femmes, des luttes écologiques et aussi des réponses possibles face à la crise économique majeure que nous vivons actuellement. ■

Samuel Laforge



▲ Autogestion Hier, Aujourd'hui, Demain aux éditions Syllepse.

— PRÉVENTION DES FRAUDES ET ASSERMENTATION DES AGENTS DE PÔLE EMPLOI

Un pas de plus dans la chasse aux Chômeurs Usagers-Fraudeurs

Comme le stipule la Convention tripartite signée entre l'État, l'Unedic et Pôle Emploi le 2 avril 2009, la lutte contre la fraude fait partie des objectifs prioritaires de Pôle Emploi.

des fraudes et de contentieux dans chaque Direction Régionale, d'agents formés à la prévention des fraudes "les auditeurs", ainsi que d'un outil informatique baptisé "Authentification des données" (AD).

Mais apparemment, cela ne suffit pas. Lors du débat parlementaire du projet de loi "LOPPSI2" (Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure), des amendements ont été adoptés permettant l'assermentation des agents de Pôle Emploi en charge de la prévention des fraudes. L'assermentation d'un agent n'est pas un acte anodin, elle confère des missions de police qui permettent :

Extrait : « Doter l'assurance chômage d'agents assermentés.

Pour que la lutte contre la fraude puisse devenir une priorité, l'assurance chômage doit pouvoir disposer de moyens d'action adaptés à ses besoins. Il ne s'agit pas de créer un nouveau corps de contrôle, ex nihilo, et concurrent de celui des URSSAF (d'autant que la mission de contrôle de celles-ci s'étend maintenant aux

contributions d'assurance chômage) mais plus simplement et « à coûts constants » d'assermenter des agents des services de prévention des fraudes de l'assurance chômage, notamment dans le but de leur ouvrir, à des fins de contrôle, l'accès à certains fichiers (par exemple : pour accéder au fichier des personnes interdites de gestion que la mission propose de créer). Cette mesure, permettrait de faciliter les échanges et la mise en œuvre de la levée du secret professionnel. La mission demande que des agents de l'Unedic et des Assédics soient assermentés. »

Aujourd'hui, la boucle est bouclée, puisque c'est le même député qui a déposé ces amendements.

Avec l'application du décret 2007-801 du 11 mai 2007 issu de la loi Hortefeux, instaurant le contrôle des papiers des demandeurs d'emploi étrangers, le gouvernement voulait transformer les agents de Pôle Emploi en "auxiliaires de police". Un pas supplémentaire vient d'être franchi.

Nous ne sommes plus dans la "prévention" des fraudes, mais dans "l'investigation" policière

Certes, l'assermentation ne devrait être donnée qu'aux agents en charge de la prévention des fraudes, mais par ricochet, ses méfaits impacteront l'ensemble des agents puisque la détection des "dossiers douteux" commence dès l'inscription par les conseillers en Agence.

Ce projet de loi aura pour conséquences de stigmatiser une fois de plus les chômeurs comme usagers fraudeurs, de mettre à mal la nécessaire relation de confiance qui doit se nouer pour mener à bien nos missions d'indemnisation et de conseil à l'emploi, de renforcer le contrôle et la répression, mais également de bouleverser les missions qui sont dévolues par la loi du 13/02/2008 aux agents de Pôle Emploi. Le gouvernement renforce, année après année, les dispositifs de contrôle et de répression des chômeurs (ORE, RSA...), tandis que les moyens destinés au contrôle des employeurs sont dérisoires. Le ratio du nombre d'inspecteurs du travail par salarié et entreprise en dit long sur le parti pris gouvernemental : Un inspecteur du travail pour plus de 2800 entreprises et plus de 36000 salariés. Dans le contexte actuel où la montée du chômage est continue, où l'absence de réelle politique de l'emploi face à la crise est criante, où les conséquences d'une fusion idéologique inopérante et mal conduite, dégradent au quotidien les conditions de travail. Ce projet de loi ne fera que rendre encore plus détestable les conditions d'exercice des missions fondamentales de Pôle emploi.

Forts d'une déontologie professionnelle, de valeurs du service public et du respect des usagers, devons nous admettre qu'un nouveau palier dans le "flicage" et la "suspicion" des usagers soit franchi ? ■

Véronique PASTY



Extrait : « 2.5 Poursuivre et renforcer les actions contre la fraude aux prestations et aux aides.

La lutte contre la fraude aux prestations de chômage et aux aides, y compris celles versées pour le compte de l'État, constitue un des objectifs prioritaires de Pôle emploi...

Un plan de prévention et de lutte contre la fraude sera élaboré chaque année. Il devra s'appuyer particulièrement sur le déploiement de systèmes informatiques permettant un contrôle renforcé...

Pôle emploi expérimentera la déclaration nominative des salariés relevant de l'assurance chômage (DN/AC) Afin de sécuriser les paiements dont il a la charge, Pôle emploi devra d'une part, mettre en place et procéder aux échanges d'information avec les organismes de sécurité sociale...

L'engagement de Pôle emploi dans la lutte contre la fraude passera enfin par sa participation aux comités locaux de lutte contre les fraudes ainsi que par la production d'indicateurs annuels en lien avec la Délégation nationale à la lutte contre la fraude. »

Pour ce faire, Pôle Emploi s'est doté d'une Direction de la Prévention des Fraudes, de services de prévention

**SYLVIE ANTONIOLI,
PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL,
EX-AFPA**

Donner du sens à notre travail!



Sylvie fait partie des personnels de l'AFPA transférés à Pôle Emploi. Après dix ans passés au sein de l'association nationale, elle s'apprête à assurer ses fonctions au sein de notre établissement. Sylvie est volontaire pour le rejoindre. En effet, notre nouvelle collègue pouvait rester chez son employeur d'origine. Elle s'en explique dans l'interview qu'elle a accordée à notre journal...

Une famille modeste riche ...de valeurs

Le père de Sylvie est italien. Sa grand-mère également. Elle répétait souvent : « on respecte notre pays d'accueil, la France » ! Le grand-père, catalan, était réfugié politique, interné au fameux camp de rétention d'Argelès, qui verra transiter 100 000 réfugiés espagnols entre 1939 et 1945. À cette évocation, il disait « Même entouré de barbelés, j'étais un homme libre ». Le travail, dans la famille, on connaît et on respecte. Les deux grands-pères, le père sont maçons. « Ma famille m'a donné le sens de l'échange, du partage. Mon père invitait toujours un SDF, à Noël. On faisait un peu la g... Encore un clochard ! Mais mon père nous disait qu'il fallait respecter cet homme et que c'était peut-être lui qui m'aiderait un jour ».

L'école, la discrimination et les études supérieures

« À l'école, on me faisait sentir ma différence. Quand j'ai voulu continuer en secondaire, mon professeur de maths me l'a déconseillé, au prétexte que, fille d'ouvriers, on va vers un CAP ou un BEP ». C'est quelque chose que Sylvie garde en mémoire, par rapport à la profession qu'elle exerce. Elle reste très intéressée par le monde de l'éducation. « L'institut Montaigne a récemment noté, dans un rapport, que l'école ne réduisait pas les inégalités ».

En 1985, notre collègue est en 3e. Pour aller ensuite au lycée, ce ne sera pas facile, étant donné que le sien est situé à trente kilomètres de son domicile. Elle connaîtra son premier engagement militant, la lutte contre la loi Devaquet. Une fois le bac obtenu, en 1998, elle poursuivra ses études jusqu'à l'obtention, en 1998, d'un DESS de psychologie interculturelle et pratiques éducatives. Pendant qu'on étudie, il faut vivre. La famille n'a pas les moyens de l'aider. Alors, Sylvie Antonioli travaille dur. ASH, éboueuse, femme de ménage, secrétaire, concierge, téléconseillère. Sylvie travaille aussi dans le bâtiment et dans une fabrique de cageots. Aucun emploi,

aussi modeste et pénible soit-il, ne la rebute. Les journées sont chargées, d'autant qu'elle prend, en plus, un engagement citoyen au sein d'un club de prévention. « Le cumul emploi/études a été un parcours épuisant. Mais il enrichit, maintenant, ma pratique professionnelle ».

Choisir son métier

En sortant de son DESS, notre nouvelle collègue n'a pas de projet professionnel précis. « Je partais plutôt vers la pratique clinique, j'avais fait mon stage pratique auprès de migrants. Je m'occupais de mon club de prévention et j'avais d'autres projets associatifs. J'ai choisi l'AFPA, en tant que psychologue du travail. J'ai commencé par un CDD de 3 mois, en Aquitaine. J'ai rencontré les "mammouths de l'orientation", les conseillers professionnels de l'Anpe ». L'inter-culture enrichit toujours des deux côtés. Recrutée en CDI, Sylvie exerce son métier dans le respect de valeurs déontologiques, dont le respect de la personne, tant envers les demandeurs d'emploi et les salariés qu'on lui adresse, mais aussi envers les collègues de travail. « La conduite de ma mission s'inscrit dans cette éthique. Pour cela, il faut connaître clairement la mission qui m'est confiée. Une fois le diagnostic posé, il me faut confier la personne à quelqu'un de compétent pour la suite de son parcours ».

Le transfert vers Pôle Emploi

« J'ai choisi d'être volontaire parce que je crois au service public de l'orientation ». Pour Sylvie Antonioli, Pôle Emploi doit être une institution qui serve tous ses bénéficiaires, aussi bien les demandeurs d'emploi que les entreprises, dans un service public aux compétences complémentaires. Le SPE, c'est aussi faire connaître leurs droits aux usagers, comme le DIF ou le CIF et articuler les compétences en faveur de tous, aussi bien ceux qui recherchent un emploi salarié que ceux qui veulent créer leur entreprise. « Le PNAE, en 1998, c'était une bonne idée, un rapprochement des deux cousins, l'AFPA

et l'Anpe ». L'inter-culture, toujours. Il faut préciser ce qui représente ce transfert. On ne parle que des « psychos de l'AFPA ». En fait, ils ne représentent qu'une partie des personnels transférés, même si c'est la plus importante en nombre, avec 600 salariés. Il y a aussi 31 managers, 25 ingénieurs de formation, 57 personnels des fonctions support et enfin, très important, les 200 agents techniques d'orientation. Au total, 916 personnes. En particulier, les collègues de l'institut national de l'orientation et de l'insertion professionnelle – l'INOIP – qui était un bureau d'études de l'AFPA. Ce dernier alimentait, outillait les psychologues du travail.

**“Je veux voir,
dans Pôle Emploi,
un service public.
J'ai accepté le
transfert avant
que l'on décide
à ma place...”**

Réussir le transfert ? Chiche !

Pour y parvenir, Pôle Emploi doit développer un vrai service de l'orientation, l'instrumenter solidement ainsi que tous les personnels, psychologues, agents techniques et toute l'ingénierie. Surtout, ce changement devra être accompagné. « Il faudra y mettre du sens, le risque est là. La fusion concerne trois institutions, trois cultures d'entreprise. Il faut lui donner du temps si on veut qu'elle réussisse ». Sylvie a pris rapidement sa décision. « Je suis quelqu'un de positif. Je veux voir, dans Pôle Emploi, un service public. J'ai accepté le transfert avant que l'on décide à ma place ».

Sylvie évoque le changement important qu'elle est en train de vivre. « Je pense à tous les collègues transférés, mais aussi à tous ceux qui nous accueillent dans le nouvel établissement public. Nous sommes dans une phase de transition interculturelle. Nous avons tous besoin de nouveaux repères, pour nous rassurer, besoin, également d'une identité culturelle ».

Réussir la fusion ?

La fusion n'est pas un acte administratif. « C'est surtout la fusion de trois cultures, celle de l'AFPA, des Assédics et de l'Anpe. Il faut laisser du temps à tous les salariés de Pôle Emploi. Qu'ils puissent être force de proposition. Qu'on me laisse mettre à disposition les compétences que j'ai acquises, en complémentarité avec celles de mes nouveaux collègues. Je souhaite que cette fusion réussisse. Il est de la responsabilité des dirigeants de Pôle Emploi d'accompagner tous les salariés dans cette transition professionnelle et de donner du sens à leur mission ». Cette revendication, pleine de bon sens, devrait s'appliquer à tous les salariés de l'institution, quelle que soit leur origine professionnelle...

Avant de regagner son « village gaulois », au cœur du Lauraguet, une région à cheval sur trois départements, le Tarn, l'Aude et la Haute-Garonne, Sylvie souhaite ajouter une dernière chose. « Pôle Emploi n'est pas la seule composante du service public de l'emploi. Nous vivons dans un monde difficile, dans une société dominée par le capitalisme. Nous ne sommes pas des consoleurs ».

Pôle Emploi se doit d'aider ses usagers à se frayer leur chemin professionnel. Sylvie Antonioli est positive et croit en son métier. Accompagner les personnels dans la fusion, les demandeurs d'emploi dans la recherche du Saint Graal, donner du temps à toutes et tous, donner du sens à nos missions. C'est bien le fond des revendications du SNU, afin que la fusion n'accouche pas d'un monstre administratif, tatillon et procédurier, mais d'un service public de l'emploi, qui réponde aux attentes de ses usagers. ■

Claude Cherblanc

RÉFORME DU SYSTÈME DE SANTÉ AUX USA

Obama passe en force

Il aura fallu 14 mois et plusieurs navettes entre la chambre des représentants et le sénat américain pour faire aboutir la réforme du système de santé au congrès. Et de justesse. Jusqu'au bout le suspense s'est maintenu et le président a dû donner de sa personne.

Et encore, les républicains, profitant d'un vice de forme, ont obligé les représentants à revoter une semaine après. Bref une bataille de chiens comme les Américains n'en avait plus vue depuis la loi sur les droits civiques (Civil Rights Act) en 1965 qui a aboli toute forme de discrimination aux États-Unis.

Les assurances se goinfrent

Le système de santé actuel des États-Unis est essentiellement dans les mains des assurances privées, sauf pour les employés fédéraux ou des États, et de façon variée selon les États et l'âge des citoyens. Il est le plus coûteux au monde et pourtant tous les Américains n'ont pas de couverture médicale. En effet pour les plus de 65 ans, il existe bien "Medicare" et, pour les familles aux très faibles ressources "Medicaid", qui sont prises en charge par l'État. À noter qu'il existe une part importante d'Américains qui pourrait bénéficier de ce système mais qui n'est pas informée ou qui ne veut pas en bénéficier. "Medicare" et "Medicaid" représentent, à eux seuls 4 % du PIB et les économistes prévoient que d'ici à 2050 ils pourraient coûter jusqu'à 12 % du PIB.

46 millions de non-assurés

Malgré cela en 2004, ils étaient 46 millions de non-assurés et on estime qu'ils sont aujourd'hui entre 48 et 50 millions, soit près de 16 % de la population. Selon le New York Times, beaucoup des 84 % d'Américains, qui eux sont assurés, ne comprennent pas le système actuel. Les assurances privées règnent en maître et il faut être expert pour leur chercher querelle.

Il s'agit donc d'un sujet sensible et scandaleux pour le pays le plus riche de la planète. C'était le projet phare de la campagne d'Obama : donner à la plupart de ces 16 % d'américain une couverture santé et aussi aux autres des garanties plus sérieuses face aux compagnies d'assurance qui, par de nombreuses mesures dilatoires, écartent de l'accès aux soins de nombreux malades. Dans le budget d'une famille, les postes les plus importants sont la santé et l'éducation. Rien ne surprend plus un américain, en France, que le tiers payant chez un pharmacien, ou le prix d'une consultation chez un généraliste ou bien encore, l'accès gratuit aux universités (ce qui n'est plus tout à fait vrai).

Les républicains battus.

Depuis l'arrivée d'Obama, la réforme du système de santé américain a suscité un débat dans tous les pays et les républicains ont dépensé des centaines de millions de \$ dans la télé et dans la presse. Contrairement à ce que l'on dit parfois, les démocrates et les républicains se sont différenciés clairement sur le sujet. Mais la réforme, défendue ardemment par le président, est restée longtemps entourée de flou et de confusion. Obama souhaitait une bataille « fair-play », mais les républicains et les ultralibéraux n'ont pas vraiment joué le jeu.

Si on y regarde de près, le système finalement voté est en deçà de ce que l'on trouve en France. Mais en regard des fonctionnements américains il constitue une avancée qui, même faible, change la donne. Les forces les plus rétrogrades des républicains ont été battues, la plupart des Américains bénéficieront d'une couverture santé, ce qui est une grande première et il sera difficile de revenir en arrière. Il en reste quand même trois à quatre millions qui n'y auront pas encore droit. ■

Claude Kowal

Credit photo : Getty images / Dan Fitzhugh

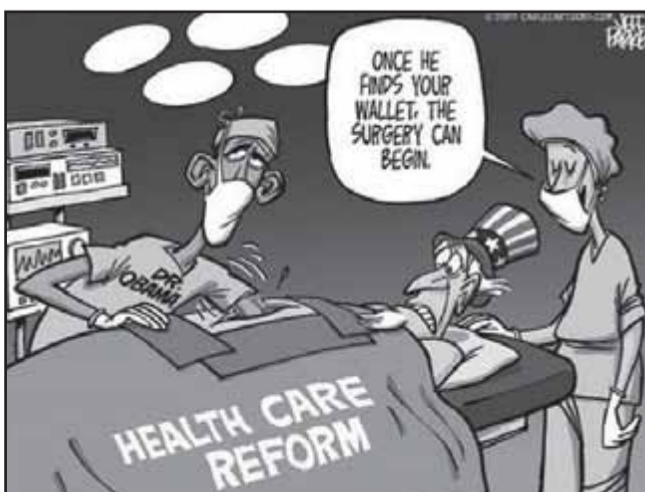
GMF

JADE EST SEREINE
ET ELLE SAIT POURQUOI.
ELLE SAIT QUE LA GMF EN FAIT TOUJOURS PLUS POUR ELLE,
POUR SA VOITURE, SA SANTÉ, SON APPARTEMENT ET TOUTE SA PETITE FAMILLE.
ELLE SAIT AUSSI QU'ELLE PEUT FAIRE CONFIANCE À LA GMF POUR PLACER
SON ÉPARGNE EN TOUTE SÉCURITÉ.
ALORS COMME 3 MILLIONS D'ASSURÉS GMF, JADE EST SEREINE
PARCE QU'ELLE PEUT PENSER À AUTRE CHOSE QU'À SON ASSURANCE.
CE QUI EST HUMAIN APRÈS TOUT.

www.gmf.fr

GMF
Assurément Humain

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés. Société d'assurance mutuelle Entreprise régie par le Code des assurances. R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony 75857 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances, La Sauvegarde, Assistance Protection Juridique, Fidélia Assistance et GMF Vie. Le contrat Santé est conçu par la Mutuelle Générale. La Mutuelle Générale, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité immatriculée au registre Nationale des Mutuelles sous le n°775 685 340, 6 rue Vandrezanne 75634 Paris Cedex 13.



snu
PÔLE EMPLOI FSU

« Modes d'Emplois » est édité par le SNU, Syndicat National Unitaire Pôle Emploi FSU, 43/45 rue de Javel, Paris XV^e, syndicat.snu@pole-emploi.fr

Directeur de la publication : Colette Pronost Rédacteur en chef et secrétaire de rédaction : Claude Cherblanc - claud.cherblanc@pole-emploi.fr - et Marie-Christine Delmée
Comité de rédaction : Anne Lecoq, Sylvette Uzan Chomat, Noël Daucé, Claude Kowal, Joseph Romand, Philippe Sabater, Emmanuel M'hedhbi, Anny Barreau, Leïla Salière Trabelsi, Michel Breuvar, Bruno Rodrigues, Françoise Voisenet, Jean Charles Steyger, Valérie Hoingne, Viviane Driquez. Régie publicitaire : COM D'HABITUDE PUBLICITE : 05 55 24 14 03 ■ Conception graphique : Thierry Palau - www.graphitit.com ■ Illustrations : Michèle Le Bas ■ Imprimé par ROTOGRAFIE, 2, rue Richard Lenoir, 93 100 Montreuil. N° ISSN : 1631-7777 ■ N° CPPAP : 0907 S 06221.
Abonnement : quatre numéros par an, 6 € ■ www.snuteffs.u.org